

maître d'ouvrage

ministère des Transports,
de l'Équipement,
du Tourisme et
de la Mer



établi par J. Deschamps
Avril 2006

vérifié par M. Holland
ITPE
Avril 2006

présenté par J.P. Félix
IDTPE
Avril 2006

échelle : 1/5000e

pièce numéro : 5-1

modifications :

REFERENCE

Prolongement de l'A12

jusqu'aux Essarts-le-Roi

Débat public

Famille 1 : " Transformation de la RN10 "

Etude de faisabilité de la variante A12 sous RN10

Pièce 5-1 : Phasage particulier au droit de la RD912 (Porte de Trappes)

maître d'œuvre

direction départementale
de l'Équipement des Yvelines



centre d'études techniques
de l'Équipement Normandie Centre



division Environnement, Infrastructures et Ouvrages d'Art
10, chemin de la Poudrière-BP 245- 76121 Le Grand-Quevilly cedex. Tel : 02 35 68 82 22

Proposition de phasage au droit de la RD 912 (Tranche 2)

1^{ère} phase

Les chaussées de la RN 10 sont déviées au Nord de la zone de travaux. La largeur des voies de circulation est ramenée à 2,75m. Trois voies par sens de circulation sont maintenues à l'Est du carrefour avec la RD 912 et deux voies à l'Ouest. Elles sont séparées par un dispositif amovible de 0,60m de largeur.

Un giratoire provisoire de 3 voies sur l'anneau est créé au Nord du carrefour actuel à l'entrée de Trappes.

Les différents réseaux souterrains sont déviés, éventuellement de façon provisoire. Les parois moulées sont exécutées au droit des trémies d'accès, dans leur totalité au droit du carrefour actuel et dans la partie Sud au droit du cimetière.

La dalle de couverture est coulée sur ces parois définitives. Les terrassements en « taupe » peuvent débuter sur la partie Sud. Le nouveau giratoire est exécuté à son emplacement définitif.

2^{ème} phase

Les chaussées de la RN 10 côté Ouest sont déviées sur la partie Sud de la dalle et sont raccordées sur le nouveau giratoire. La circulation est basculée sur cette nouvelle configuration. La circulation est maintenue dans les deux sens au Nord des trémies d'accès, permettant l'évacuation des matériaux de déblais par ces trémies d'accès.

Les réseaux souterrains sont raccordés définitivement. Les parois moulées sont exécutées côté cimetière, la dalle supérieure est coulée à la suite. Les terrassements en « taupe » sont exécutés sur cette partie Nord de la tranchée couverte.

Les raccordements de chaussées sur le giratoire sont exécutés de façon définitive. La bretelle d'accès située au Sud des trémies d'accès est réalisée.

3^{ème} phase

La circulation est alors basculée sur ces voiries définitives. La 1^{ère} tranche concernant l'exécution des voies collectrices situées à l'origine du projet peut alors commencer.

Légende commune aux 3 phases

- Déviation provisoire des chaussées
- Exécution des parois moulées et de la dalle de couverture
- Réalisation des chaussées définitives
- Réalisation des chaussées définitives de la tranche 1
- Mise en service des chaussées définitives de la RN 10

